

3.5

Avis d'audiences

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Denis Beauregard, courtier Certificat no 101730	2007-10-03(C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Marco Gaggino, vice-président Francine Tousignant, C.d'A.Ass., membre Julie Gagnier, C.d'A.A., membre 	6 juin 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la loi ou ses règlements ou d'utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de veiller à la discipline de ses représentants et de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la loi et à ses règlements (<i>article 85 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p>	Audition de la plainte
Rita Quici, courtier Certificat no 156898	2007-10-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Gilles Bergeron C.d'A.A., membre Francine Normandin, C.d'A.Ass., membre 	11 juin 2008 (13h30) 16 juin 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de la prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (<i>article 26 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte du mandat confié par sa cliente (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Roger Bélanger, courtier Certificat no 102158	2007-10-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Daniel M. Fabien, président-suppléant • Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., membre • Sylvie Campeau, courtier en assurance de dommages, membre 	13 juin 2008 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir exercé ses activités dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services (<i>article 37(2) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>7 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires et utiles (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>4 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de la limite de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens mis à sa disposition avant d'accepter un mandat (<i>article 17 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Martin Boudreault, courtier Certificat no 135705	2008-01-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Patrick de Niverville, président • Luc Bellefeuille, C.d'A.A., membre • Jean-W. Barry, C.d'A.A., membre 	13 juin 2008 (11h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de répondre à toute correspondance provenant du syndic (<i>article 34 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition sur sanction
Michel Guertin, expert en sinistre Certificat no 115733	2008-04-01 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Patrick de Niverville, président • Louise Beauregard, expert en sinistre, membre • Michel Barcelo, expert en sinistre, membre 	26 mai 2008 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité (<i>article 6 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>)	Audition de la plainte

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Lawrence Shaw 130798	(CD00-0670)	Janine Kean, président Robert Chamberland, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	4 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			5 juin 2008 à 9h30		Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	
					Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
Jacques Duvivier 111700	(CD00-0688)	François Folot, président Pierre Décarie Robert Archambault, A.V.A.	10 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition Pro Forma
					Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	
					Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné.	
Martin Beaulé 101544	(CD00-0659)	François Folot, président Robert Archambault, A.V.A. Albert Audet	10 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Avoir causé un découvert ou risque de découvert. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Stéphane Poirier 165482	(CD00-0696)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	11 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition sur culpabilité
Linda Ringuette 134879	(CD00-0649)	François Folot, président Michel Dyotte, A.V.C.	12 juin 2008 à 10h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.</p> <p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.</p> <p>Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.</p> <p>Avoir fait preuve de négligence.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Luc Wilson 134624	(CD00-0669)	Janine Kean, président Michèle Barbier, A.V.A. François Faucher	12 juin 2008 à 9h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur sanction
Jean Borgia 104044	(CD00-0639)	François Folot, président Carmel Gagnon, A.V.A. Réjean Talbot, A.V.C.	17 juin 2008 à 9h30 18 juin 2008 à 9h30 19 juin 2008 à 9h30 20 juin 2008 à 9h30	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité
Luc Borgia 104045	(CD00-0637)	François Folot, président Carmel Gagnon, A.V.A. Réjean Talbot, A.V.C.	17 juin 2008 à 9h30 18 juin 2008 à 9h30 19 juin 2008 à 9h30 20 juin 2008 à 9h30	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	poursuite - aud. culp

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jacinthe Forest 112441	(CD00-0680)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Pierre Beaugrand, A.V.A.	18 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur sanction
Marc Da Costa 108664	(CD00-0654)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	19 juin 2008 à 9h30 20 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	audition sur culpabilité
Benoit Girard 138643	(CD00-0617)	Janine Kean, président Gaétan Albert, A.V.C. Bernard Meloche	27 juin 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits).	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
					Avoir fait signer un document en blanc.	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	